



# Fiche de données de sécurité

This safety data sheet was created pursuant to the requirements of:  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 2021-02-05

Numéro de révision 7

## SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

### 1.1. Identificateur de produit

Code du produit	635057
Nom du produit	A/C Heterodimerizer
N° CE	200-578-6
No.-CAS	64-17-5

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Aucune information disponible
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

États-Unis:

Takara Bio USA, Inc.  
1290 Terra Bella Avenue  
Mountain View, CA 94043 USA  
Téléphone: +1.800.662.2566/+1.888.251.6618  
Internet: [www.takarabio.com](http://www.takarabio.com)

Europe:

Takara Bio Europe S.A.S.  
34, Rue de la Croix de Fer  
78100 Saint-Germain-en-Laye France  
Phone: +33 1 39 04 68 80  
Web: [www.takarabio.com](http://www.takarabio.com)

Europe:

Takara Bio Europe AB  
Arvid Wallgrens Backe 20,  
SE-413 46 Goteborg, Suède  
Téléphone: +46 31 758 09 00  
Web: [www.takarabio.com](http://www.takarabio.com)

Inde:

DSS Takara Bio India Pvt. Ltd.  
A-5 Mohan Co-operative Industrial Estate, Mathura Road,  
New Delhi 110044, Inde  
Téléphone: +91 11 30886717

Pour plus d'informations, contacter :

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	In case of emergency, call PERS (Professional Emergency Resource Services) 1-800-633-8253 (US) or 801-629-0667 (international).
--------------------------	--

## SECTION 2: Hazards identification

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

This mixture is classified as not hazardous according to regulation (EC) 1272/2008 [CLP] This substance is classified as not hazardous according to regulation (EC) 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

This mixture is classified as not hazardous according to regulation (EC) 1272/2008 [CLP] This substance is classified as not hazardous according to regulation (EC) 1272/2008 [CLP]

#### Mention d'avertissement

Aucun(e)

#### Mentions de danger

This mixture is classified as not hazardous according to regulation (EC) 1272/2008 [CLP] This substance is classified as not hazardous according to regulation (EC) 1272/2008 [CLP]

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques.

## SECTION 3: Composition/information on ingredients

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	REACH registration number	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Éthanol 64-17-5	60 - 100	Aucune donnée disponible	200-578-6	Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## SECTION 4: First aid measures

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

#### Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **SECTION 5: Firefighting measures**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **SECTION 6: Accidental release measures**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## SECTION 7: Handling and storage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

## SECTION 8: Exposure controls/personal protection

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Exposure Limits

Nom chimique	Union européenne	Austria	Belgium	Bulgaria	Croatia
Éthanol 64-17-5	-	STEL 2000 ppm STEL 3800 mg/m <sup>3</sup> TWA 1000 ppm TWA 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1000 ppm TWA 1907 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1000 ppm TWA 1900 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Cyprus	Czech Republic	Denmark	Estonia	Finland
Éthanol 64-17-5	-	-	TWA 1000 ppm TWA 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL 1000 ppm STEL 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA 500 ppm TWA 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1000 ppm TWA 1900 mg/m <sup>3</sup> STEL 1300 ppm STEL 2500 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Germany	Germany MAK	Greece	Hungary
Éthanol 64-17-5	TWA 1000 ppm TWA 1900 mg/m <sup>3</sup> STEL 5000 ppm STEL 9500 mg/m <sup>3</sup>	-	AGW 200 ppm AGW 380 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1000 ppm TWA 1900 mg/m <sup>3</sup>	STEL 3800mg/m <sup>3</sup> TWA 1900mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Ireland	Italy	Italy REL	Latvia	Lithuania
Éthanol 64-17-5	STEL 1000 ppm	200 ppm TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2); 380 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2)	-	TWA 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA 500 ppm TWA 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL 1000 ppm STEL 1900 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malta	Netherlands	Norway	Poland

Éthanol 64-17-5	-	-	Huid* STEL 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA 500 ppm TWA 950 mg/m <sup>3</sup> STEL 625 ppm STEL 1187.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1900 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Romania	Slovakia	Slovenia	Spain
Éthanol 64-17-5	TWA 1000 ppm C(A3)	STEL 5000 ppm STEL 9500 mg/m <sup>3</sup> TWA 1000 ppm TWA 1900 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling 1920 mg/m <sup>3</sup> TWA 500 ppm TWA 960 mg/m <sup>3</sup>	STEL 1000 ppm STEL 1920 mg/m <sup>3</sup> TWA 960 mg/m <sup>3</sup> TWA 500 ppm	STEL 1000 ppm STEL 1910 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Sweden		Switzerland		United Kingdom
Éthanol 64-17-5	TLV 500 ppm TLV 1000 mg/m <sup>3</sup> Indicative STEL 1000 ppm Indicative STEL 1900 mg/m <sup>3</sup>		SS-C** TWA 500 ppm TWA 960 mg/m <sup>3</sup> STEL 1000 ppm STEL 1920 mg/m <sup>3</sup>		STEL 3000 ppm STEL 5760 mg/m <sup>3</sup> TWA 1000 ppm TWA 1920 mg/m <sup>3</sup>

### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Denmark	Finland	France	Germany	Germany MAK
Éthanol 64-17-5	-	-	-	-	Biologische Grenzwerte nach die Verordnung zur arbeitsmedizinischen Vorsorge vom 18. Dezember 2008 sind zu beachten

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## SECTION 9: Physical and chemical properties

### 9.1. Information on basic physical and chemical properties

**État physique** Liquide  
**Aspect** Transparent, incolore  
**Couleur** Transparent



**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits dangereux résultant de la décomposition** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**SECTION 11: Toxicological information****11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Mesures numériques de toxicité****Toxicité aiguë****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (voie orale) 7,060.00 mg/kg  
 ETAmél 124.70 mg/l  
 (inhalation-poussières/brouillard  
 )

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.  
 le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.  
 le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).  
 le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).  
 le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Éthanol	= 7060 mg/kg ( Rat )	-	= 124.7 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## 11.2. Information on other hazards

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## SECTION 12: Ecological information

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contains 0.05 % of components with unknown hazards to the aquatic environment.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Éthanol	-	12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
--------------	------------------------



Éthanol	-0.32
---------	-------

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol                      Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT and vPvB assessment                Aucune information disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices  
endocriniennes                              Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

## SECTION 13: Disposal considerations

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits  
inutilisés                                      Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés                    Ne pas réutiliser les récipients vides.

## SECTION 14: Transport information

**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro  
d'identification                              UN1993

14.2 Désignation officielle de  
transport de l'ONU                        Flammable liquid, n.o.s. (Ethanol-200 Proof)

14.3 Classe(s) de danger pour le  
transport                                      3

14.4 Groupe d'emballage                    III

    Description                                UN1993, Flammable liquid, n.o.s. (Ethanol-200 Proof), 3, III

14.5 Dangers pour l'environnement    Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

    Dispositions spéciales                    A3

    Code ERG                                    3L

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro  
d'identification                              UN1993

14.2 Désignation officielle de  
transport de l'ONU                        Flammable liquid, n.o.s. (Ethanol-200 Proof)

14.3 Classe(s) de danger pour le  
transport                                      3

14.4 Groupe d'emballage                    III

    Description                                UN1993, Flammable liquid, n.o.s. (Ethanol-200 Proof), 3, III

14.5 Dangers pour l'environnement    Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

    Dispositions spéciales                    223, 274, 955

F-E, S-E

14.7 Maritime transport in bulk  
according to IMO instruments            Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Flammable liquid, n.o.s. (Ethanol-200 Proof)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1993, Flammable liquid, n.o.s. (Ethanol-200 Proof), 3, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 601
Code de classification	F1

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Flammable liquid, n.o.s. (Ethanol-200 Proof)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1993, Flammable liquid, n.o.s. (Ethanol-200 Proof), 3, III, (D/E)
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 601
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

<b>SECTION 15: Regulatory information</b>
---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Netherlands**

Nom chimique	Netherlands - List of Carcinogens	Netherlands - List of Mutagens	Netherlands - List of Reproductive Toxins
Éthanol	Carcinogeen	-	Toxisch voor de voortplanting

**Union européenne**

Take note of Directive 98/24/EC on the protection of the health and safety of workers from the risks related to chemical agents at work.

**Authorizations and/or restrictions on use:**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Persistent Organic Pollutants**

Sans objet

**Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009**

Sans objet

**Inventaires internationaux**

TSCA	-
DSL/NDSL	-
EINECS/ELINCS	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS	-

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Évaluation de la sécurité chimique** Aucune information disponible

**SECTION 16: Other information****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	pondérée dans le temps	STEL	Valeur limite à courte terme
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
**	Désignation de danger	+	Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Key literature references and sources for data used to compile the SDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Classification SGH, Japon  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)  
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

**Date de révision** 2021-02-05

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Note à l'acquéreur :**

Nos produits sont exclusivement destinés à la recherche. Ils ne doivent pas être employés dans quelque autre application que ce soit, ce qui inclut sans y être limité les médicaments, les diagnostics in vitro, les thérapies et l'être humain. Nos produits ne peuvent être transférés à des tiers, revendus, modifiés pour revente, ou employés dans la fabrication de produits commerciaux ou au titre de services à des tiers sans notre accord écrit préalable. Votre utilisation du produit est également soumise au respect des exigences de licence détaillées sur la page web du produit. La vérification, la compréhension et l'adhésion aux restrictions imposées par lesdites mentions relèvent de votre responsabilité. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Il est possible que certaines marques ne soient pas déposées auprès de certaines juridictions.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**